

A l'attention des membres du conseil communautaire

À Veynes, le 16/09/2026.

Nos références : SE - OM – LB - SC D 423 / 2026

Objet : **Ordre du jour conseil communautaire**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

Lundi 21 septembre 2026 à 17h30

Salle Maison de Pays

05400 LA ROCHE DES ARNAUDS

ORDRE DU JOUR :

1) Délibérations du conseil communautaire

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire ;
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 06 juillet 2026

FINANCES

- Décision modificative n°1 budget annexe ECO ZA
- Décision modificative n°1 du budget SPANC
- Arrêt des navettes inter-stations du Dévoluy : répartition libre de l'attribution de compensation
- Placement des fonds provenant de la cession de CGR, montant durée et nature du produit
- Mandats spéciaux : délégation du Conseil au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires sur le territoire national, hors et dans l'union européenne ; conditions et modalités de prise en charge des frais de missions dans le cadre d'un mandat spécial.

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un emploi non permanent de chargé de Projet PAT temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026 dans le cadre du programme LEADER.
- Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2026

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy
La Mèretière 7, rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr
www.ccbuechdevoluy.fr

- Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet (80%) chargé de la direction de l'école des arts à compter du 1^{er} décembre 2026 et création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps complet (20h) chargé de la direction de l'école des arts à compter du 1^{er} décembre 2026.
- Création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (30h.) à compter du 1^{er} janvier 2027
- Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet au service prévention du pôle services aux habitants à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2026
- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet au service prévention du pôle services aux habitants à compter du 1^{er} novembre 2026.

SERVICES AUX HABITANTS

- Aide aux transports scolaires année 2026/ 2027

ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation d'un représentant de la collectivité au collège « Élus » de la CCES du PRPGD, rattaché au SRADDET de la Région SUD.

---0---

Questions diverses

Le Président,

Serge EYSSERIC.